

<b>Durée</b>	1 jour (7h), sur demande	<b>Modalités d'évaluation des acquis</b>	QCM
<b>Horaires</b>	9h - 17h en présentiel ou 2 x 1/2 jour si VISIO	<b>Public</b>	Technicien, Ingénieur exploitant, Traiteur d'eau, Inspecteurs, Installateurs BE..., Personnel intervenant directement sur les installations de refroidissement
<b>Tarif</b>	900 € HT Adhérents 1 200 € HT Non adhérents * déjeuner inclus	<b>Pré-requis</b>	Aucun

## Objectifs

**CETTE FORMATION PEUT ETRE REALISEE EN VISIO CONFERENCE (SUR 2 X 1/2 JOURNEE)**

- Connaitre les exigences réglementaires de l'arrêté du 14 décembre 2013
- Connaitre les conditions de prolifération et de dispersion des légionnelles
- Savoir mettre en place les moyens préventifs, correctifs et curatifs associés (y compris caractéristiques et stratégie d'utilisation des produits de traitement, et moyens de surveillance) pour gérer le risque légionelle.

*Cette formation répond aux exigences de formation de l'article 23 de l'arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumis à la rubrique n° 2921*

## Moyens pédagogiques

- Commentaires et échanges avec les autres participants
- Visualisation du support de stage par vidéo projecteur
- Support de formation

## Intervenant

- Michèle Merchat *Ko Samti*

## Programme

### Sensibilisation et connaissance du risque

- Légionelle, Légionellose, les installations à risque, épidémiologie
- Comparaison et intérêt des circuits humides
- Les risques : dissémination, prolifération & détection de légionelle dans l'eau.
- Les responsabilités

### La gestion du risque : AMR et plan d'entretien

- Définitions
- Les facteurs de risque et potentiels de risque : arbre des causes
- Le principe de la gestion : le plan d'entretien
- Les stratégies de gestion du risque

### Validation de l'efficacité des moyens mis en oeuvre : plan de surveillance

- Les indicateurs de surveillance
- Pertinence du résultat et représentativité de l'analyse
- Choix de l'indicateur et de la fréquence de la mesure (installation à l'arrêt / installation en service).
- Mise en oeuvre : le plan de surveillance

### Bilan

- La traçabilité des actions
- Bilan : gestion réglementaire & gestion du risque

### Les exigences réglementaires

## Livrable

Support de formation en version numérique remis en fin de session

## Matériel nécessaire

EN CAS DE VISIO : Chaque participant devra disposer du logiciel de visio-conférence Microsoft Teams, d'un casque ou d'une sortie sonore équivalente ainsi que d'un micro et d'une Webcam.